

UBAM

SICAV

287-289, route d'Arlon, L-1150 LUXEMBOURG
R.C. Luxembourg N° B 35.412

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DE
UBAM - GLOBAL 10-40 CONVERTIBLE BOND
et
UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND**

Luxembourg, le 29 octobre 2019

Chers Actionnaires,

En date du 3 octobre 2019, le Conseil d'Administration d'UBAM vous a informé de la décision suivante prise par résolution circulaire :

Le compartiment UBAM - GLOBAL 10-40 CONVERTIBLE BOND (le « Compartiment absorbé ») fusionnera à minuit le 13 novembre 2019 avec le compartiment UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND (le « Compartiment absorbant »), deux compartiments d'UBAM, ce dernier absorbant l'autre conformément au type de fusion décrit à l'article 1, alinéa 20, point a) de la loi du 17 décembre 2010 (la « Fusion »).

Cette décision est maintenue, mais suite à la décision de reporter la transformation le Compartiment absorbant en compartiment investissant en direct, au jour de la fusion, ce dernier sera toujours un compartiment nourricier du compartiment français UBAM Convertibles Global. Cette transformation aura lieu le 14 février 2020.

Les autres termes de la fusion restent inchangés.

Le Conseil d'Administration d'UBAM